Communications statistiques

Les revenus à Genève en 2003

Données fiscales sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire







Impressum

Edition Office cantonal de la statistique

(OCSTAT) Genève

Responsable de la publication Dominique Frei, directeur

Rédaction Didier Benetti

Composition, mise en page,

illustration graphique

Stéfanie Bisso

Illustration de la couverture Hermès Communication, Genève

Impression Imprimerie Genevoise SA, Genève

Prix 30 F

Tirage 400 exemplaires

OCSTAT, Genève 2007. Reproduction

autorisée avec mention de la source

ISSN 1422-4585

Renseignements

Centre de documentation De 9h à 12h et de 14h à 17h (vendredi : 16h)

ou sur rendez-vous.

Tél. + 41 (0)22 388 75 00

Indice des prix Répondeur téléphonique : à la consommation + 41 (0)22 388 75 65

Liste des publications Voir dernières pages de couverture

Charte de la statistique L'OCSTAT s'est engagé à respecter la charte dans la conduite de ses activités statistiques



Communications statistiques

Les revenus à Genève en 2003

Données fiscales sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire

Soi	mmaire	Pag	e
	Introduction et résultats en bref		3
	Définitions et méthodologie		3
1.	Répartition des revenus et des contribuables		5
	1.1 Répartition des revenus		5
	1.2 Types de revenus		8
	1.3 Catégories de contribuables	1	2
	1.4 Revenus selon l'âge de la personne de référence	1	4
2.	Revenus selon le type de ménage fiscal	1	6
	2.1 Quelques éléments de cadrage	1	6
	2.2 Couples mariés	1	9
	2.3 Familles monoparentales	2	1
	2.4 Célibataires	2	3





Introduction et résultats en bref

Cette publication présente l'analyse des revenus des contribuables personnes physiques résidant dans le canton de Genève. Il s'agit des revenus portant sur l'année fiscale 2003. La dernière exploitation de données fiscales du même genre concernait l'année 1990.

La première partie de la publication analyse la répartition des contribuables et celle de leurs revenus. En 2003, le revenu annuel brut médian – qui correspond à la valeur pour laquelle la moitié des revenus lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs – s'élève à 67 501 francs. A côté de ce montant, qui fournit une indication du niveau général des revenus de l'ensemble des contribuables, les revenus perçus varient fortement : les 10 % des contribuables dont les revenus sont les plus faibles déclarent un revenu annuel brut inférieur à 10 241 francs; à l'autre bout, les 10 % des contribuables les plus aisés perçoivent un revenu annuel brut d'au moins 17 fois supérieur à celui des 10 % des contribuables dont les revenus sont les plus faibles.

Entre autres caractéristiques, le niveau de revenu total des contribuables est influencé par le type de revenus : salaires, transferts, revenus d'exploitation, revenus de la propriété, autres revenus. En classant les contribuables en fonction de leur revenu principal, les salariés (revenu annuel brut médian de 83 112 francs) et les indépendants (81 733 francs) arrivent en tête, loin devant les rentiers (46 467 francs). Cependant, les écarts de revenus à l'intérieur de ces catégories de contribuables varient encore beaucoup. La dispersion est la plus forte pour les indépendants, avec un revenu annuel brut au moins 13 fois supérieur entre les 10 % des contribuables indépendants situés aux deux extrêmes de la distribution. Le rapport est de 11 fois pour les salariés et n'est « que » de 6 fois pour les rentiers.

Dans la seconde partie de la publication, l'analyse par type de ménage fiscal montre que les couples mariés (revenu annuel brut médian de 113 685 francs) ont des revenus plus élevés que les familles monoparentales (72 613 francs) et les célibataires (44 219 francs), surtout parce qu'ils se composent de deux adultes dont les revenus individuels se cumulent. Autre constat: pour un même type de ménage, les contribuables actifs et ceux plutôt âgés (de 40 à 60 ans surtout) ont des niveaux de revenu plus élevés. Enfin, les contribuables avec enfants à charge ont en général un niveau de revenu plus élevé que les autres, qu'ils soient mariés ou non.

Définitions et méthodologie

Les données analysées dans cette publication portent sur les résultats de l'année fiscale 2003 pour les contribuables personnes physiques imposés au barème ordinaire (ci-après IBO), à l'exception :

- des contribuables IBO qui n'ont pas résidé dans le canton de Genève durant l'année 2003 entière;
- des contribuables IBO taxés d'office;
- des contribuables IBO mariés dont l'un des membres n'est pas assujetti à l'impôt (notamment dans le cas des fonctionnaires internationaux).

Les contribuables IBO sont constitués de toutes les personnes qui résident dans le canton de Genève, à l'exception de deux catégories soumises à l'impôt à la source (IS)¹ : les personnes mineures qui ont un revenu provenant d'une activité lucrative dépendante et les travailleurs étrangers qui ne sont pas titulaires d'un permis d'établissement.

¹ La majorité des quelque 76 000 contribuables IS (en 2003) est composée de frontaliers (personnes actives qui exercent une activité lucrative dépendante à Genève mais qui sont domiciliées en France voisine) au sens large du terme, c'est-à-dire à la fois les étrangers titulaires d'un permis G et les Suisses.



Comme les données reflètent la situation des taxations au 31 janvier 2006, les contribuables pas encore taxés à cette date pour l'année fiscale 2003 ne sont pas non plus pris en compte. Sur 235 066 contribuables IBO enregistrés, 207 150 sont pris en compte dans cette analyse.

Le revenu annuel brut comme indicateur de référence

L'indicateur de référence est ici le revenu brut. Les montants dépendant directement de la mécanique fiscale (revenu imposable, déductions diverses, rabais d'impôt, montant de l'impôt, etc.) ne sont pas abordés.

Les contribuables IBO, principaux contributeurs

Avec près de deux milliards de francs en 2003, l'impôt sur le revenu des personnes physiques IBO constitue la principale ressource fiscale de l'Etat de Genève. Cet impôt représente en effet plus des deux tiers du total des impôts prélevés sur le revenu et la fortune des personnes physiques et presque la moitié de l'ensemble des impôts (4,2 milliards de francs) perçus par le canton de Genève.

Un contribuable n'équivaut pas forcément à un ménage Dans la logique fiscale, deux personnes mariées forment ensemble un, et un seul, contribuable. Une personne célibataire, veuve, divorcée ou séparée constitue un contribuable. Deux personnes vivant en union libre sont ainsi deux contribuables différents, qu'ils aient des enfants ou non. Les données fiscales ne permettent donc pas d'appréhender avec précision la notion de ménage, un ménage étant une personne seule ou un groupe de personnes vivant dans le même logement, indépendamment des liens du mariage et de ceux du sang. Avec certaines réserves, des catégories pertinentes pour l'analyse, que l'on appellera « ménages fiscaux », peuvent toutefois être constituées avec les données à disposition (voir chapitre 2).

La distance entre la notion de contribuable et celle de ménage n'est pas sans conséquence sur les enseignements que l'on peut tirer de ces données sur le plan du niveau de vie et de la précarité. Ainsi, deux célibataires vivant en union libre ont un niveau de vie supérieur à celui qu'ils auraient en vivant chacun de leur côté avec les mêmes revenus. Un étudiant adulte vivant chez ses parents peut bénéficier d'un niveau de vie élevé tout en percevant un revenu nul sur le plan fiscal. Il en va de même pour une personne sans revenu vivant en union libre avec une personne à revenu élevé.

Les limites des données fiscales

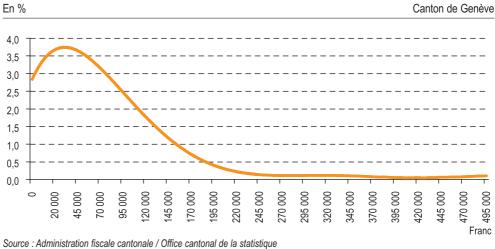
Par ailleurs, toute analyse des revenus basée sur des données fiscales comporte des limites liées au fait que les revenus pris en compte se bornent aux revenus fiscalisés. En effet, certains revenus non fiscalisés ne sont pas enregistrés, à l'exemple des rentes OCPA. Sans évoquer l'évasion fiscale (utilisation de moyens légaux pour soustraire des revenus au fisc) ou la fraude fiscale (moyens illégaux).



1. Répartition des revenus et des contribuables

1.1 Répartition des revenus

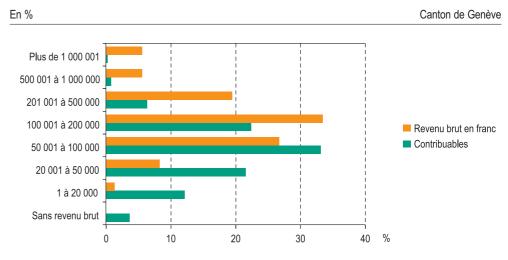
G-1 Répartition des contribuables selon le revenu annuel brut, par classe de 5 000 francs, en 2003



Entre 50 000 et 200 000 francs pour la majorité des contribuables

En 2003, les contribuables personnes physiques imposés au barème ordinaire (IBO) dont le revenu annuel brut est inférieur à 50 000 francs représentent 37 % des contribuables mais seulement 10% du total des revenus. La majorité des contribuables (56 %) et celle des revenus (60 %) se trouvent parmi les revenus compris entre 50 000 et 200 000 francs. Les contribuables dont le revenu dépasse 200 000 francs par an représentent 7 % de l'ensemble et 30 % des revenus.

G-2 Répartition des contribuables et du revenu annuel brut, selon la classe de revenu, en 2003





T - 1 Répartition des contribuables et du revenu annuel brut, selon la classe de revenu, en 2003

Chiffres annuels Car	nton de Genève
----------------------	----------------

			С	ontribuables		Revenu	annuel brut
				En %			En %
En franc		Effectif	En %	Cumulés	Effectif	En %	Cumulés
Sans reve	nu brut	7 518	3,6	3,6	-	_	-
1 à	15 000	18 382	8,9	12,5	120 783 135	0.6	0,6
15 001 à	20 000	6 624	3,2	15,7	116 477 917	0,6	1,3
20 001 à		7 730	3,7	19,4	174 181 616	0,9	2,2
25 001 à	30 000	8 498	4,1	23,5	231 441 231	1,2	3,4
30 001 à	35 000	6 937	3,3	26,9	224 877 760	1,2	4,6
35 001 à	40 000	7 085	3,4	30,3	266 114 798	1,4	6,0
40 001 à	50 000	14 367	6,9	37,2	647 812 810	3,4	9,5
50 001 à	60 000	14 837	7,2	44,4	816 882 090	4,3	13,8
60 001 à	70 000	15 480	7,5	51,9	1 006 429 971	5,3	19,2
70 001 à	80 000	14 577	7,0	58,9	1 092 505 073	5,8	25,0
80 001 à	90 000	12 909	6,2	65,1	1 095 326 198	5,8	30,8
90 001 à	100 000	10 712	5,2	70,3	1 016 263 324	5,4	36,2
100 001 à	125 000	20 361	9,8	80,1	2 272 386 257	12,1	48,3
125 001 à	150 000	12 824	6,2	86,3	1 750 961 249	9,3	57,6
150 001 à	175 000	7 935	3,8	90,2	1 281 328 395	6,8	64,4
175 001 à	200 000	5 240	2,5	92,7	978 556 402	5,2	69,6
200 001 à	300 000	9 155	4,4	97,1	2 192 012 578	11,6	81,2
300 001 à	400 000	2 748	1,3	98,4	938 864 919	5,0	86,2
400 001 à	500 000	1 179	0,6	99,0	522 047 888	2,8	89,0
500 001 à	1 000 000	1 572	0,8	99,8	1 040 021 455	5,5	94,5
Plus de	1 000 000	480	0,2	100,0	1 034 763 512	5,5	100,0
Total		207 150	100,0	///	18 820 038 578	100,0	III

Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Les revenus bruts nuls

Les 7 518 contribuables qui déclarent un revenu annuel brut nul représentent 4 % de l'ensemble des 207 150 contribuables. Ils ne doivent pas être confondus avec les guelque 60 000 contribuables IBO ne payant pas d'impôt (en 2003).

Un nombre si élevé peut étonner sachant qu'il est impossible de vivre sans aucun revenu et que, par ailleurs, nombre de contribuables ont des revenus très modestes sans être nuls. Rappelons simplement que l'écart entre les notions de contribuable et de ménage fait que les données fiscales ne permettent pas de saisir avec précision le niveau de vie des individus et se prêtent mal à une analyse de la précarité (voir « Définitions et méthodologie »).

Une grande partie de ces contribuables sans revenu est constituée d'étudiants, vivant ou Une majorité d'étudiants non chez leurs parents et sans activité lucrative. Ainsi, plus des deux tiers des contribuables de cette catégorie ont moins de 30 ans (67 %). A l'autre extrémité, les contribuables sans revenu de plus de 60 ans sont également surreprésentés (14 %), en raison des personnes âgées

prises en charge par l'aide sociale.

parmi les contribuables



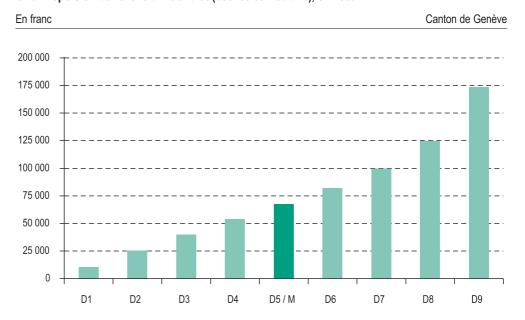
Un revenu annuel brut médian de 67 501 francs en 2003

Pour apprécier les écarts de revenu, il y a les déciles... Le revenu médian, qui correspond à la valeur pour laquelle la moitié des revenus lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs, s'élève à 67 501 francs en 2003. La médiane est considérée comme un bon indicateur du niveau général des revenus. Par comparaison avec la moyenne arithmétique, elle permet de réduire l'effet des valeurs extrêmes, en particulier des revenus élevés.

Pour apprécier les écarts entre les revenus (c'est-à-dire, en termes statistiques, la dispersion), on recourt aux déciles, qui partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est la valeur qui sépare des autres les 10 % des revenus les plus bas. En 2003, un dixième des contribuables déclarent moins de 10 241 francs. Le deuxième décile (D2), qui se fixe à 25 363 francs, est la limite pour les 10 % suivants : 20 % des contribuables ont des revenus inférieurs à ce montant et 10 % ont par conséquent un revenu compris entre D1 et D2. Et ainsi de suite jusqu'à D9 (173 639 francs), qui indique la limite entre les 10 % des contribuables disposant des revenus les plus élevés et les autres 90 %. Le cinquième décile (D5) est la médiane (M).

En termes absolus, l'écart entre les déciles est plus élevé parmi les déciles supérieurs, confirmant la plus grande dispersion des hauts revenus observée dans le graphique G-1.

G-3 Dispersion du revenu annuel brut (déciles et médiane), en 2003



Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

...et les quartiles

Sur le même principe, les quartiles partagent la distribution en quatre parties d'effectifs égaux. Le premier quartile (Q1) est la valeur qui sépare des autres les 25 % des revenus les plus bas (32 084 francs). Le deuxième quartile est la médiane. Le troisième quartile (Q3) est la limite entre les 25 % des contribuables disposant des revenus les plus élevés et les autres 75 % (110 512 francs).



1.2 Types de revenus

Les revenus sont ici classés en cinq types. Les contribuables peuvent évidemment en avoir plusieurs, surtout dans le cas des couples mariés. Le cas classique est le salarié titulaire d'un carnet d'épargne qui, outre son salaire, perçoit des intérêts.

Les revenus salariaux

Tous les revenus découlant d'une activité dépendante, c'est-à-dire les versements effectués et les avantages fiscalisés fournis par les employeurs. Le terme de salarial est à prendre au sens large car il englobe toutes les sortes de primes, indemnités commissions et autres bonus. Sont incluses également les prestations en capital, les allocations familiales, les indemnités liées aux pertes de salaires en cas de chômage, maternité, accident et service militaire.

Les revenus d'exploitation

Tous les revenus découlant d'une activité indépendante (nature juridique en raison individuelle ou société de personnes). En général, le revenu est constitué du bénéfice net. La palette des activités entrant dans cette catégorie est très large, allant des agriculteurs aux professions libérales, en passant par les artisans et les petits commerçants.

Les revenus de transferts

Les revenus provenant des rentes AVS (assurance-vieillesse et survivants) et AI (assurance-invalidité), les rentes de la prévoyance professionnelle, les pensions alimentaires et contributions d'entretien, les rentes viagères. Ne sont pas compris les subsides de l'assurance-maladie et les allocations de logement (qui entrent dans les revenus divers) ainsi que les prestations cantonales complémentaires à l'AVS et à l'AI (qui ne sont pas prises en compte dans les données fiscales).

Les revenus de la propriété

Tous les revenus mobiliers et immobiliers, c'est-à-dire essentiellement les intérêts et dividendes des avoirs financiers, d'une part, et les loyers sur des avoirs immobiliers, d'autre part. La valeur locative (loyers imputés) des propriétaires occupant leur propre logement est également comprise, bien que cela soit un revenu théorique pour les contribuables.

Les revenus divers

Tous les revenus qui ne sont pas classés dans l'une des catégories précitées : les produits de sous-location, les gains accessoires, les subsides de l'assurance-maladie, les allocations de logement, les successions non partagées. Sont également compris les éléments imposables de près de 600 contribuables imposés selon la dépense (en 2003), appelés également « contribuables au forfait ».

Comme la référence est le revenu annuel brut, sans déduction des charges sociales obligatoires, les différences observées entre les types de revenus ne correspondent pas forcément à celles qui existent entre les revenus nets effectivement perçus par les contribuables. A titre illustratif, une retraite de 50 000 francs, qui est exemptée de charges sociales, débouche sur un revenu net supérieur à celui qui découle d'un salaire du même montant, dont sont déduites les cotisations sociales.

La valeur locative comprise dans les revenus de la propriété



T - 2 Contribuables, revenu annuel brut et quantiles principaux, selon le type de revenus, en 2003

Chiffres annuels	Canton de Genève

	Contribuab ce type de re		Revenu ann	uel brut			Quantil	es principau	x, en franc
Revenus	Effectif	En %	En franc	En %	D1	Q1	Médiane	Q3	D9
salariaux	135 196	65,3	12 035 066 311	63,9	11 876	39 977	73 679	113 830	164 838
d'exploitation	14 948	7,2	1 220 984 687	6,5	6 300	17 839	39 562	84 633	181 364
de transfert	74 709	36,1	3 091 000 975	16,4	10 800	19 440	32 472	55 575	82 859
de la propriété	136 192	65,7	2 017 912 998	10,7	13	66	568	8 484	25 646
divers	41 249	19,9	455 073 607	2,4	720	960	2 458	4 932	9 574
Ensemble	207 150	100,0	18 820 038 578	100,0	10 241	32 084	67 501	110 512	173 639

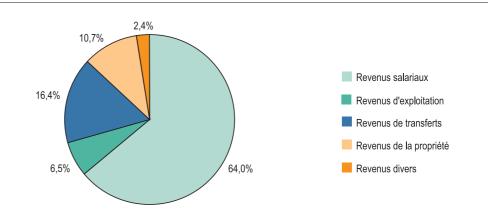
(1) Un contribuable pouvant avoir plusieurs types de revenus, l'addition dépasse le nombre total.

Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Les salaires de loin le type de revenu principal Avec près des deux tiers de la masse des revenus, les revenus salariaux représentent de loin la composante principale, devant les revenus de transferts et ceux de la propriété. Un quart des revenus de la propriété est constitué de la valeur locative (516 millions de francs). Les revenus d'exploitation comptent pour 7 %².

G-4 Répartition du revenu annuel brut selon le type, en 2003

En % Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

En termes d'effectif de contribuables concernés, l'ordre diffère quelque peu. Avec deux tiers des contribuables, viennent en tête les revenus de la propriété, surtout constitués de la rémunération de l'épargne, source de revenus secondaire mais très courante. Un nombre de contribuables presque aussi élevé touche des revenus salariaux. Bien après viennent les revenus des transferts (36 %). Les revenus d'exploitation arrivent à la fin (7 %), ce qui reflète la relative rareté du statut d'indépendant.

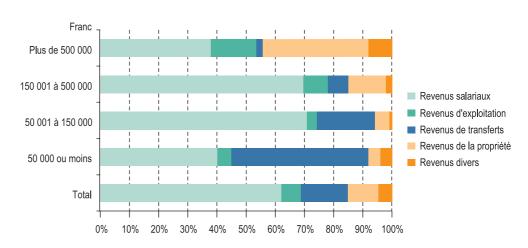
² Les revenus divers étant une catégorie très hétéroclite, elle n'est pas commentée.



Les revenus de transferts surtout parmi les bas revenus Pour les contribuables déclarant un revenu annuel brut total entre 50 000 et 500 000 francs, les revenus salariaux sont nettement majoritaires. Leur part est en revanche plus mesurée dans les classes extrêmes (revenus de moins de 50 000 francs et ceux de plus de 500 000 francs). Les revenus d'exploitation sont proportionnellement les plus importants parmi les contribuables dont les revenus annuels sont supérieurs à 500 000 francs. A l'inverse, les revenus de transferts concernent essentiellement les contribuables dont les revenus sont inférieurs à 50 000 francs. Leur part décline nettement avec la croissance du revenu. Au contraire, la part des revenus de la propriété, très limitée parmi les bas revenus, augmente avec le niveau de revenu.

G-5 Répartition du revenu annuel brut selon le type, par classe de revenu, en 2003





Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Comment lire les graphiques en "boîte à moustaches" Pour comparer la dispersion des revenus, on recourt fréquemment à un type de graphique appelé « boîte à moustaches » (ou box plot en anglais), qui permet de visualiser les cinq quantiles principaux :

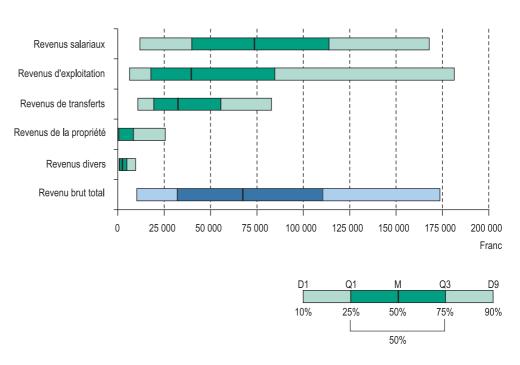
- le premier décile (D1) est la valeur à l'extrême gauche de la « moustache », qui sépare des autres les 10 % des observations les plus basses;
- le premier quartile (Q1) est la limite gauche entre la zone claire et la zone foncée, qui sépare des autres les 25 % des observations les plus basses;
- la médiane est le trait central divisant la zone foncée, qui partage les observations en deux groupes de taille égale;
- le troisième quartile (Q3) est la limite droite entre la zone foncée et la zone claire, qui sépare des autres les 25 % des observations les plus élevées;
- le neuvième décile (D9) est la valeur à l'extrême droite de la moustache, qui sépare des autres les 10 % des observations les plus élevées.

La dispersion des revenus est représentée par la « longueur » de la moustache. Par rapport au centre de la distribution (la médiane), les moustaches sont plus allongées sur la droite que sur la gauche, reflétant la plus grande dispersion des revenus élevés.



G-6 Dispersion des cinq types de revenus et du revenu annuel brut, en 2003

En franc Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Dans le graphique G-6, si un contribuable perçoit quatre types différents de revenus, les quatre montants correspondants sont pris en considération pour eux-mêmes. Cela explique, en partie, la relative faiblesse générale des deux quantiles inférieurs à la médiane. En ce qui concerne les revenus salariaux et d'exploitation, cette faiblesse découle également du fait que certains contribuables n'ont exercé une activité lucrative que sur une fraction de l'année 2003 ou n'ont été actifs qu'à temps très partiel tout au long de l'année. Ils perçoivent ainsi un revenu annuel plutôt bas par rapport à celui tiré d'une activité à plein temps exercée sur l'ensemble de l'année.

Ecarts les plus élevés pour les revenus d'exploitation

Les revenus salariaux affichent la médiane la plus élevée, nettement devant celle des revenus d'exploitation (respectivement 73 679 francs et 39 562 francs). En revanche, la dispersion des revenus d'exploitation est plus marquée : le premier décile des revenus d'exploitation est inférieur à celui des revenus salariaux et le neuvième décile lui est supérieur. Elle exprime la diversité du statut d'indépendant déjà évoquée.

Pour les revenus de transferts, la médiane est de 32 472 francs. Bien que cette médiane soit proche de celle des revenus d'exploitation, la dispersion est très différente. Les revenus de transferts sont concentrés, parce qu'ils sont constitués essentiellement de rentes (AVS et 2^e pilier, principalement), par nature plus homogènes que les revenus liés à l'activité professionnelle et, en général, bornées par un seuil et un plafond.

La médiane et la dispersion sont les plus faibles pour les revenus de la propriété, le plus souvent constitués de la rémunération de l'épargne, c'est-à-dire un revenu d'appoint pour la plupart des contribuables.



1.3 Catégories de contribuables

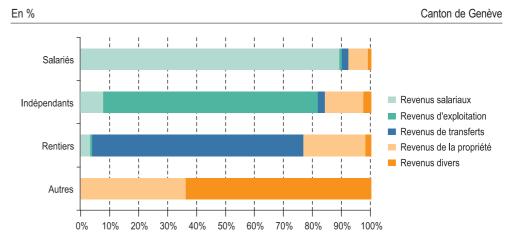
Sur la base de leur principal type de revenus, on peut classer les contribuables en cinq catégories :

- les salariés sont les contribuables qui tirent la plus grande partie de leur revenu total des revenus salariaux;
- les indépendants sont les contribuables qui tirent la plus grande partie de leur revenu total des revenus d'exploitation;
- les rentiers sont les contribuables qui tirent la plus grande partie de leur revenu total des revenus de transferts;
- les autres sont les contribuables qui tirent essentiellement leurs ressources des revenus divers ou des revenus de la propriété ³;
- les contribuables sans revenu forment une catégorie à part.

La mixité des types de revenus à l'intérieur des catégories de contribuables provient à la fois du fait qu'une personne a souvent plusieurs types de revenus et qu'un contribuable est une entité pouvant se composer de plusieurs personnes. Le graphique G-7 montre néanmoins que les catégories définies ci-dessus sont assez homogènes.

Généralement plusieurs types de revenus par contribuable

G-7 Répartition du revenu annuel brut selon le type, par catégorie de contribuables, en 2003



Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Les contribuables *salariés* et *indépendants* sont appelés *actifs*, du fait qu'ils tirent la majorité de leurs ressources de leur activité professionnelle. Les autres sont appelés *inactifs* ⁴.

Sans surprise, la catégorie des salariés est la plus nombreuse, devant celle des rentiers. Les autres catégories sont nettement plus réduites, se situant au-dessous du seuil de 5 %.

En matière de dispersion, l'analyse recoupe en partie celle faite par type de revenus, notamment la forte dispersion pour les indépendants et celle réduite pour les rentiers (voir le graphique G-6). En revanche, le revenu médian des indépendants est nettement plus élevé que celui des rentiers, qui lui est presqu'au même niveau que celui des salariés.

Ecarts de revenus les plus faibles pour les rentiers

³ Les contribuables tirant la majorité de leurs ressources des revenus de la propriété n'ont pas été groupés dans une catégorie spécifique en raison de leur faible nombre. En outre, la catégorie des autres contribuables, d'une taille limitée et formée d'un type de revenu très hétéroclite, n'est pas commentée.

⁴ Cette répartition en actifs et inactifs basée sur le type de revenus des contribuables et non sur le statut d'activité effectif des individus diffère de la définition usuellement employée pour la population active.



T- 3 Contribuables, revenu annuel brut et quantiles principaux, selon la catégorie de contribuables, en 2003

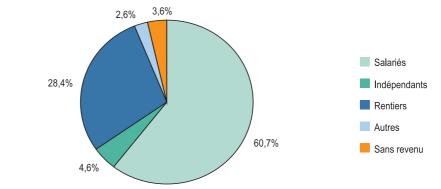
Chiffres annuels Canton de Genève

	Contribuables		Revenu annuel brut			Quantiles principaux,				
	Effectif	En %	En franc	En %	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	
Salariés	125 705	60,7	13 194 681 545	70,1	17 554	51 245	83 112	126 589	190 521	
Indépendants	9 609	4,6	1 480 807 465	7,9	24 931	42 657	81 733	172 096	325 766	
Rentiers	58 894	28,4	3 777 726 956	20,1	19 113	26 988	46 467	76 240	115 926	
Autres	5 424	2,6	366 822 612	1,9	26	127	1 335	20 608	156 637	
Sans revenu	7 518	3,6	-	-	///	///	///	///	///	
Ensemble	207 150	100,0	18 820 038 578	100,0	10 241	32 084	67 501	110 512	173 639	

Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

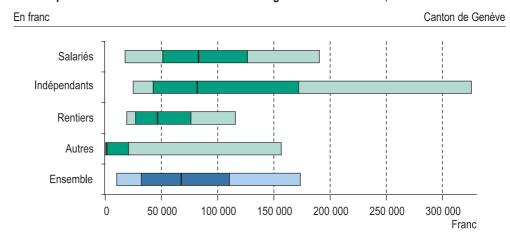
G-8 Répartition des contribuables selon la catégorie, en 2003

En % Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

G-9 Dispersion du revenu annuel brut selon la catégorie de contribuables, en 2003





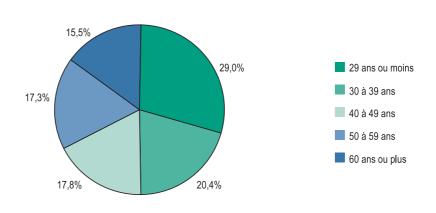


1.4 Revenus selon l'âge de la personne de référence

Il s'agit de l'âge de la personne de référence au sens de l'administration fiscale, c'est-à-dire, dans les couples mariés, le plus souvent celui de l'homme. Par conséquent, les contribuables mariés ayant l'âge de la retraite peuvent avoir des revenus salariaux du moment que la femme est encore active, voire être même classés parmi les salariés si le salaire de celle-ci constitue la principale source de revenus du couple.

G-10 Répartition des contribuables selon l'âge de la personne de référence, en 2003





Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Au-dessous de 30 ans, quand le niveau de revenu est plutôt faible (médiane de 20 895 francs), les écarts entre contribuables sont relativement réduits. Le revenu médian passe ensuite à une autre échelle pour atteindre 83 906 francs pour les trentenaires, 96 500 francs pour les quadragénaires et 95 529 francs pour les quinquagénaires. Il chute ensuite pour les plus de 60 ans et se fixe à 54 988 francs.

Le revenu médian est donc au plus haut pour les 40 à 49 ans. La dispersion est cependant plus grande pour les contribuables entre 50 et 59 ans. Cela reflète essentiellement l'accroissement des écarts de rémunération du travail qui se creusent à partir de 40 ans pour atteindre leur apogée vers la fin de la vie professionnelle (voir le graphique G-12).

Pour les salariés, les quantiles inférieurs à la médiane sont quasi stables quand l'âge augmente après 40 ans; la médiane progresse légèrement (de 104 450 francs entre 40 et 49 ans à 108 689 francs pour les plus de 60 ans, soit 4 % de hausse) ; la progression est en revanche plus nette pour le troisième quartile Q3 (+ 9 %) et surtout le neuvième décile (+ 15 %).

Pour les indépendants, tous les quantiles progressent quand l'âge augmente après 40 ans, même si la hausse relative est plus marquée pour les quantiles supérieurs à la médiane. Par rapport aux contribuables salariés, le décrochement entre les moins de 30 ans et les classes d'âge supérieures est moins sensible.

Les revenus de transferts majoritaires pour les plus de 60 ans

Revenu médian

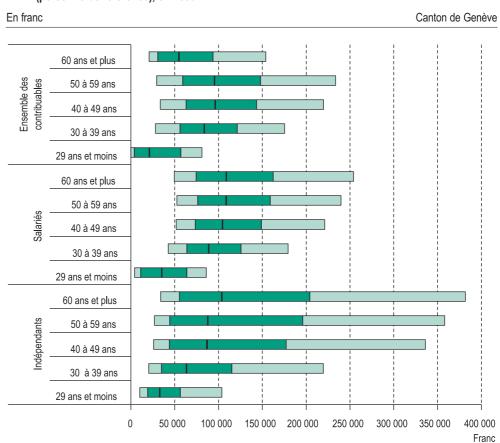
les "quadras"

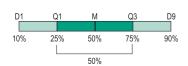
le plus élevé pour

Logiquement, les revenus salariaux sont majoritaires pour les classes d'âges jusqu'à 60 ans. Ensuite, les revenus de transferts sont les plus importants, leur part étant ténue pour les moins de 60 ans. Les revenus de la propriété augmentent avec l'âge (accumulation de revenus du travail et héritages). Toutefois, pour les plus de 60 ans, il s'agit aussi d'un effet mécanique : le niveau des retraites étant plus bas que le niveau de la rémunération du travail (revenus salariaux ou d'exploitation), la part des revenus de la propriété augmente automatiquement dès que le revenu total diminue.



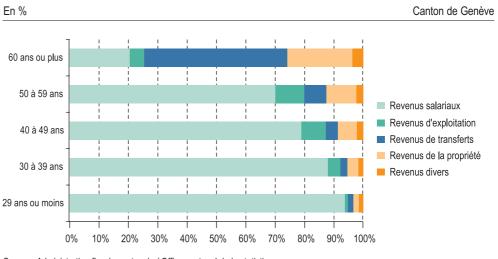
G-11 Dispersion du revenu annuel brut, selon l'âge du contribuable (personne de référence), en 2003





Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

G-12 Répartition du revenu annuel brut selon le type, par groupe d'âges du contribuable (personne de référence), en 2003





2. Revenus selon le type de ménage fiscal

2.1 Quelques éléments de cadrage

Bien que les données à disposition ne permettent pas d'identifier les ménages avec la précision souhaitée (voir « Définitions et méthodologie »), il est toutefois possible de constituer trois catégories suffisamment pertinentes pour l'analyse de ce qu'on appellera « ménage fiscal » ⁵.

- Les couples mariés, avec ou sans enfants à charge. Dans la plus grande partie des cas, il s'agit de ménages familiaux classiques. Il est toutefois possible que certains des enfants à charge ne vivent pas avec leurs parents. Par ailleurs, d'autres personnes peuvent cohabiter avec ce couple (père, mère, frère ou sœur de l'un des membres du couple, par exemple), considérées comme des contribuables IBO distincts.
- Les familles monoparentales sont constituées, par définition, d'un adulte de référence non marié taxé et d'au moins un enfant. Suivant l'acception courante du terme de famille monoparentale, ce type de ménage est normalement constitué d'un seul adulte. Il est taxé au barème B (dit « barème marié »). En raison de la nature des données fiscales, des contribuables considérés ici comme des familles monoparentales peuvent cependant faire partie d'un ménage plus grand, lequel comprendrait, par exemple, le compagnon ou la compagne de l'adulte précité qui n'est pas le parent de l'enfant ⁶.
- Les contribuables « célibataires » forment la catégorie la plus hétérogène, regroupant tous les contribuables taxés au barème A (dit barème « célibataire »). Par souci de simplicité, on parle de contribuables célibataires, mais les personnes veuves, divorcées et séparées sont incluses dans cette catégorie. Surtout, cette catégorie comprend également la plupart des personnes vivant en union libre, chaque partenaire étant considéré comme un contribuable célibataire distinct, qu'ils aient ou non des enfants en commun (la charge des enfants échoit à l'un des deux partenaires, en général la femme) ⁷. En revanche, les adultes de référence des ménages monoparentaux n'en font normalement pas partie.

En ventilant ces trois catégories par d'autres critères (actif / inactif; âge de la personne de référence; nombre d'enfants à charge), il est possible d'appréhender diverses étapes du cycle de vie.

"Célibataires" au sens fiscal du terme

Par ailleurs, outre ses enfants, le contribuable peut avoir comme charges ou demi-charges des proches incapables de subvenir entièrement à leurs besoins. Ceux-ci ne sont pas pris en considération ici.

⁵ Le traitement fiscal différencié des enfants selon leur âge et leur niveau de revenu ou de fortune ne facilite pas la reconstitution des ménages familiaux. Par souci de transparence, on ne considère ici que les enfants à charge, qu'ils comptent pour une charge entière ou une demi-charge, c'est-à-dire [selon la loi sur l'imposition des personnes physiques (art. 14 LIPP-V) (D 3 16)]:

⁻ chaque enfant mineur sans activité lucrative ou dont le gain annuel ne dépasse pas 13 600 francs (charge entière) ou 20 400 francs (demi-charge), pour celui des parents qui en a la garde;

⁻ chaque enfant majeur, jusqu'à l'âge de 25 ans révolus, qui est apprenti au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou étudiant régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur, et dont la fortune ne dépasse pas 50 000 francs, lorsqu'il n'a pas un revenu supérieur à 13 600 francs (charge entière) ou 20 400 francs (demi-charge), pour celui des parents qui pourvoit à son entretien.

⁶ En théorie du moins, il est probable que certains cas de parents vivant en union libre et ayant un enfant à charge soient considérés - à tort - comme familles monoparentales. La distinction des familles monoparentales par rapport aux contribuables non mariés avec enfants à charge est possible pour l'année fiscale 2003. Depuis lors, en raison d'un changement dans la législation, les familles monoparentales ne peuvent plus être identifiées avec suffisamment de précision.

Selon les résultats du recensement fédéral de la population, il y avait 88 212 couples habitant dans le canton en 2000 (avec ou sans enfant), dont 8 095 vivant en union libre (9,2 %). Le nombre de personnes vivant en union libre était donc de 16 190.



T- 4 Contribuables et quantiles du revenu annuel brut, selon le type de ménage fiscal, en 2003

Add a 65 ans 22 318 10,8 75 103 101 461 140 512 206 436 >65 ans 163 0,1 () () () () () () () (D9 130 799 132 830
Familles monoparentales 9 998 4,8 32 281 50 865 72 613 97 471 Actifs Ensemble Inactifs Ensemble 8 230 4,0 40 883 56 818 75 949 100 463 Couples mariés 74 096 35,8 50 820 77 410 113 685 165 621 Actifs Ensemble 53 995 26,1 68 732 93 637 128 532 183 871 Sans enfant Sans enfant Ensemble 18 798 9,1 61 821 88 175 124 170 176 600 < 40 ans 4 584 2,2 54 009 80 165 112 414 154 457 40 à 65 ans 12 954 6,3 64 454 90 702 127 787 182 845 > 65 ans 12 954 6,3 64 454 90 702 127 787 182 845 < 40 ans 23 18 12 954 6,3 64 454 90 702 127 787 182 845 < 65 ans 12 971 17,0 72 585 96 588 130 774 187 872 < 40 ans 23 18 12 716 6,1 69 698 90 514	130 799
Actifs Inactifs Ensemble 8 230 4,0 40 883 56 818 75 949 100 463 Couples mariés 74 096 35,8 50 820 77 410 113 685 165 621 Actifs Ensemble 53 995 26,1 68 732 93 637 128 532 183 871 Sans enfant Ensemble 18 798 9,1 61 821 88 175 124 170 176 600 < 40 ans	
Couples mariés 74 096 35,8 50 820 77 410 113 685 165 621 Actifís Ensemble 53 995 26,1 68 732 93 637 128 532 183 871 Sans enfant Ensemble 18 798 9,1 61 821 88 175 124 170 176 600 < 40 ans	122 020
Couples mariés 74 096 35,8 50 820 77 410 113 685 165 621 Actifs Ensemble 53 995 26,1 68 732 93 637 128 532 183 871 Sans enfant Ensemble 18 798 9,1 61 821 88 175 124 170 176 600 < 40 ans	132 030
Actifs Ensemble	115 228
Sans enfant Ensemble 40 ans 4584 2,2 54 009 80 165 112 417 176 600 40 a 65 ans 12 954 6,3 64 454 90 702 127 787 182 845 65 ans 1 260 0,6 67 929 93 924 133 880 219 698 93 12 65 ans 1 2716 6,1 69 698 90 514 118 419 158 133 40 a 65 ans 22 318 10,8 75 103 101 461 140 512 206 436 65 ans 65 ans 163 0,1 () () () Inactifs Ensemble 5 ans 1 333 0,6 16 284 37 067 66 484 98 967 260 ans 16 717 8,1 37 993 50 757 75 189 107 750 Avec enfants Ensemble 2051 1,0 18 086 45 588 70 808 108 297 Célibataires 120 934 58 4 2 700 19 765 44 219 74 859 83 40 a 65 ans 24 074 11,6 33 312 53 798 78 783 108 423	248 025
Sans enfant Ensemble 40 ans 4 584 2,2 54 009 80 165 112 4170 176 600 40 ans 4 584 2,2 54 009 80 165 112 414 154 457 40 à 65 ans 12 954 6,3 64 454 90 702 127 787 182 845 65 ans 1 260 0,6 67 929 93 924 133 880 219 698 93 12 65 ans 12 716 6,1 69 698 90 514 118 419 158 133 40 à 65 ans 22 318 10,8 75 103 101 461 140 512 206 436 65 ans 65 ans 163 0,1 () () () Inactifs Ensemble 5 ans 163 0,1 () () () () Sans enfant Ensemble 18 050 8,7 37 120 49 841 74 556 107 132 40 ans 16 717 8,1 37 993 50 757 75 189 107 750 260 ans 16 717 8,1 37 993 50 757 75 189 107 750 260 ans 16 717 8,1 37 993 50 757 75 189 107 750 27 175 34,8 9 077 28 816 59 369 85 923 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	271 847
40 ans 4 584 2,2 54 009 80 165 112 414 154 457 40 à 65 ans 12 954 6,3 64 454 90 702 127 787 182 845 > 65 ans 1 260 0,6 67 929 93 924 133 880 219 698 Avec enfants Ensemble 35 197 17,0 72 585 96 588 130 774 187 872 < 40 ans	259 258
Avec enfants Av	208 778
Avec enfants	269 204
Avec enfants Ensemble 40 ans 12 716 6,1 69 698 90 514 118 419 158 133 40 à 65 ans 22 318 10,8 75 103 101 461 140 512 206 436 265 ans 26 ans 163 0,1 () () () () 118 419 158 133 101 461 140 512 206 436 206 206 206 206 206 206 206 206 206 20	395 831
40 à 65 ans 22 318 10,8 75 103 101 461 140 512 206 436 > 65 ans 163 0,1 ()	278 209
40 à 65 ans 22 318 10,8 75 103 101 461 140 512 206 436 > 65 ans 163 0,1 ()	222 181
Inactifs Ensemble 20 101 9,7 36 092 49 570 74 216 107 257 Sans enfant Ensemble 18 050 8,7 37 120 49 841 74 556 107 132 < 60 ans	311 138
Sans enfant Ensemble 	()
Célibataires 120 934 58 4 2700 19 765 44 219 74 859 Actifs Ensemble 72 175 34,8 9 077 28 816 59 369 85 923 Sans enfant Ensemble 69 854 33,7 8 777 27,983 58 943 85 537 < 40 ans	158 095
Avec enfants ≥ 60 ans Ensemble 16 717 8,1 37 993 50 757 75 189 107 750 Avec enfants Ensemble 2 051 1,0 18 086 45 588 70 808 108 297 Célibataires 120 934 58 4 2 700 19 765 44 219 74 859 Actifs Ensemble Sans enfant 72 175 34,8 9 077 28 816 59 369 85 923 85 537 40 ans 45 356 21,9 5 535 16 170 47 648 72 744 40 à 65 ans 24 074 11,6 33 312 53 798 78 78 31 108 423	157 941
Avec enfants Ensemble 2 051 1,0 18 086 45 588 70 808 108 297 Célibataires 120 934 58 4 2 700 19 765 44 219 74 859 Actifs Ensemble 72 175 34,8 9 077 28 816 59 369 85 923 Sans enfant Ensemble 69 854 33,7 8 777 27,983 58 943 85 537 < 40 ans	134 850
Célibataires 120 934 58 4 2 700 19 765 44 219 74 859 Actifs Ensemble 72 175 34,8 9 077 28 816 59 369 85 923 Sans enfant Ensemble 69 854 33,7 8 777 27,983 58 943 85 537 < 40 ans	160 291
Actifs Ensemble 72 175 34,8 9 077 28 816 59 369 85 923 Sans enfant Ensemble 69 854 33,7 8 777 27,983 58 943 85 537 < 40 ans 45 356 21,9 5 535 16 170 47 648 72 744 40 à 65 ans 24 074 11,6 33 312 53 798 78 783 108 423	159 306
Sans enfant Ensemble 69 854 33,7 8 777 27,983 58 943 85 537 < 40 ans	107 177
< 40 ans 45 356 21,9 5 535 16 170 47 648 72 744 40 à 65 ans 24 074 11,6 33 312 53 798 78 783 108 423	118 785
40 à 65 ans 24 074 11,6 33 312 53 798 78 783 108 423	117 814
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	95 794
()	14 924
> 65 ans 424 0,2 () () ()	()
Avec enfants Ensemble 2 321 1,1 31 129 48 850 69 994 99 433	138 949
Inactifs Ensemble 48 759 23,5 0 12 310 27 120 49 460	77 997
Sans enfant Ensemble 48 360 23,3 0 12 404 27 101 49 411	77 920
< 60 ans 16 695 8,1 0 0 960 22 553	49 287
≥ 60 ans 31 665 15,3 16 192 24 558 35 820 58 020	87 597
Avec enfants	()
Ensemble (2) 207 150 100,0 10 241 32 084 607 501 110 512	173 639

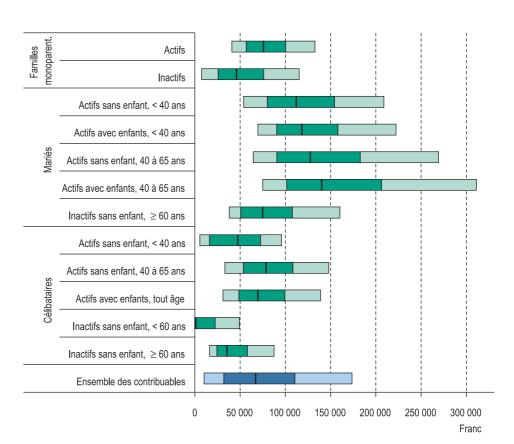
⁽¹⁾ Ménage fiscal actif ou inactif, sans enfant ou avec enfant(s), selon l'âge de la personne de référence.

⁽²⁾ En raison de données lacunaires ou contradictoires les concernant, 2'122 contribuables sont absents des catégories ci-dessus.



G-13 Dispersion du revenu annuel brut, selon la situation du ménage fiscal, en 2003

En franc Canton de Genève



D1 Q1 M Q3 D9 10% 25% 50% 75% 90% 50%

Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Quatre constats de base

Quatre constats se dégagent de l'analyse des données par catégorie de ménage fiscal :

- les couples mariés ont des revenus plus élevés que les célibataires et les familles monoparentales à statut d'activité identique (surtout parce qu'ils se composent de deux adultes, contrairement aux deux autres catégories de ménage fiscal);
- à l'intérieur des trois catégories de ménage fiscal, les contribuables actifs ont un niveau de revenu plus élevé que les inactifs;
- les actifs avancés en âge (personne de référence) ont en général un niveau de revenu plus élevé que les plus jeunes;
- les contribuables avec enfants à charge ont en général un niveau de revenu plus élevé que ceux sans enfant.

A noter que la distribution des revenus des familles monoparentales actives est très proche de celle des contribuables « célibataires » actifs avec enfants à charge. Mais comme cette dernière catégorie comprend les partenaires des couples non mariés auxquels échoient la charge des enfants (en général la femme), la comparaison peut être tronquée car on ne saisit pas le revenu de l'autre partenaire.

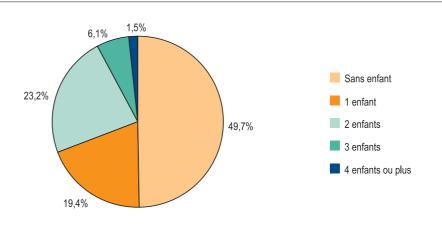


2.2 Couples mariés

La moitié des couples mariés n'ont pas (ou plus) d'enfant à charge. Pour l'autre moitié, rares sont ceux dont le nombre d'enfants à charge est de trois ou plus, raison pour laquelle ils sont regroupés dans l'analyse.

G-14 Répartition des couples mariés selon le nombre d'enfants à charge, en 2003

En % Canton de Genève

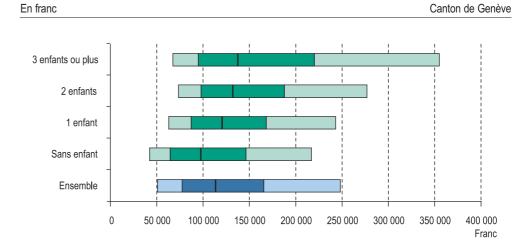


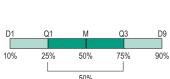
Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Plus que du simple au double entre Q1 et Q3

La dispersion des revenus des couples mariés est grande. Entre les déciles extrêmes, le revenu est multiplié par cinq (50 820 francs et 248 025 francs). L'écart dépasse largement le simple au double entre le premier quartile et le troisième (77 410 francs et 165 621 francs). Le revenu médian se situe à 113 685 francs.

G-15 Dispersion du revenu annuel brut des couples mariés, selon le nombre d'enfants à charge, en 2003







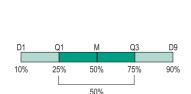
Le revenu médian des couples sans enfant est de 97 583 francs. La différence avec le revenu médian des couples avec enfants à charge est relativement grande : 120 456 francs pour les couples avec 1 seul enfant à charge, 132 081 pour ceux avec deux enfants et 137 616 pour ceux avec trois enfants ou plus à charge. Cependant, plus que pour le revenu médian, les différences de revenus selon le nombre d'enfants sont surtout marquées pour les revenus au-delà de la médiane. Par exemple, la différence de revenus entre le neuvième décile pour les couples avec 1 seul enfant à charge et ceux avec trois enfants ou plus dépasse les 100 000 francs (respectivement 243195 francs et 354 930 francs). Autrement dit, les contribuables les plus aisés ont tendance à avoir plus d'enfants.

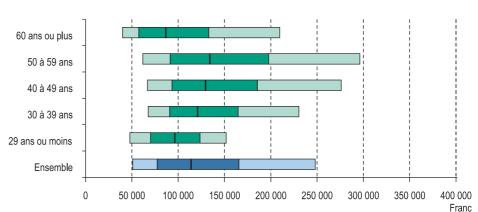
Progression du revenu jusqu'à 60 ans

Du point de vue du cycle de vie, les revenus progressent jusqu'au seuil de 60 ans, culminant donc pour les couples dont la personne de référence est âgée de 50 à 59 ans (134 001 francs). Les revenus des 60 ans ou plus sont en revanche nettement plus bas (86 751 francs). Leur revenu médian est même inférieur à celui des « jeunes » couples (personne de référence de moins de 30 ans; 96 445 francs)⁸. Pour les classes d'âges entre 30 et 59 ans, le revenu médian est relativement proche (écart de 12 794 francs entre les 30 à 39 ans et les 50 à 59 ans), alors qu'apparaît un décrochement pour les revenus supérieurs à la médiane, notamment pour le neuvième décile (écart de 65 923 francs entre les 30 à 39 ans et les 50 à 59 ans).

G-16 Dispersion du revenu annuel brut des couples mariés, selon l'âge de la personne de référence, en 2003

En franc Canton de Genève





Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

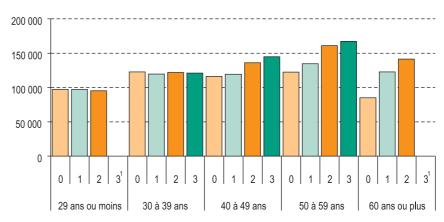
Le graphique G-17 illustre l'entremêlement des effets de l'âge et du nombre d'enfants à charge. Les couples dont la personne de référence a moins de 40 ans ont un revenu médian très proche, quel que soit le nombre d'enfants à leur charge. En revanche, pour ceux qui sont plus âgés, le revenu médian varie de manière sensible en fonction du nombre d'enfants à charge.

Quand on prend l'ensemble des contribuables, le revenu des contribuables dont la personne de référence a plus de 60 ans demeure supérieur à ceux dont la personne de référence a moins de 30 ans (voir le graphique G-11). Cette différence s'explique par le fait que, dans ce cas-ci, les bas revenus des jeunes célibataires sont pris en compte.



G-17 Revenu annuel brut médian des couples mariés, selon le nombre d'enfants à charge et l'âge de la personne de référence, en 2003





¹ Trop peu de cas pour être significatif.

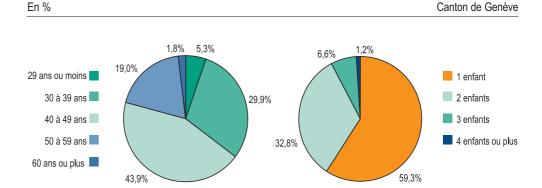
Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Surtout des femmes quadragénaires avec un enfant

2.3 Familles monoparentales

Le cas type de la famille monoparentale est celui d'une mère d'une quarantaine d'années qui habite avec son seul enfant. Dans 89 % des familles monoparentales, le parent est la mère et 44 % des parents sont quadragénaires. Le parent a moins de 40 ans dans 35 % des cas et dépasse 50 ans dans 21 % des cas. La plupart des familles monoparentales ne comprend qu'un enfant (59 %). La proportion de celles avec deux enfants à charge est de 33 % et celles avec trois enfants ou plus de (8 %).

G-18 Répartition des familles monoparentales, selon l'âge du parent ou le nombre d'enfants à charge, en 2003



Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

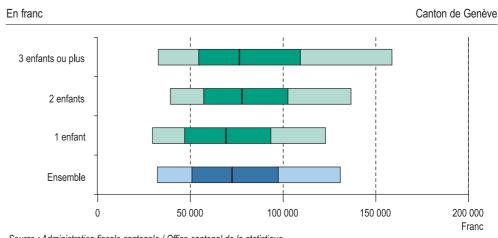
Malgré la relative homogénéité des contribuables faisant partie de cette catégorie en termes d'âge et de nombre d'enfants, les revenus entre familles monoparentales varient



fortement ⁹. Entre les déciles extrêmes, le revenu est multiplié par quatre (respectivement 32 281 francs et 130 799 francs) et presque par deux entre le premier quartile et le troisième (50 865 francs et 97 471 francs). Le revenu médian se situe à 72 613 francs.

Le revenu médian est de 69 248 francs pour les familles monoparentales d'un enfant à charge et de 77 772 francs pour celles avec deux enfants. Contrairement aux couples mariés, le revenu médian est ensuite légèrement plus bas pour celles qui comprennent plus de deux enfants à charge. En revanche, les quantiles supérieurs à la médiane augmentent avec le nombre d'enfants à charge.

G-19 Dispersion du revenu annuel brut des familles monoparentales, selon le nombre d'enfants à charge, en 2003

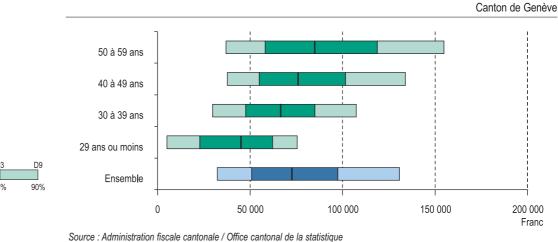


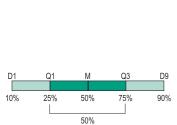


Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

La progression des revenus selon la classe d'âges est nette, le revenu brut médian des parents quinquagénaires n'étant pas loin d'être le double de celui des moins de 30 ans (respectivement 84 957 francs et 45 155 francs).

G-20 Dispersion de revenu annuel brut des familles monoparentales, selon l'âge du parent, en 2003





Rappelons que les contributions d'entretien et les pensions alimentaires sont comprises dans le revenu brut des familles monoparentales.

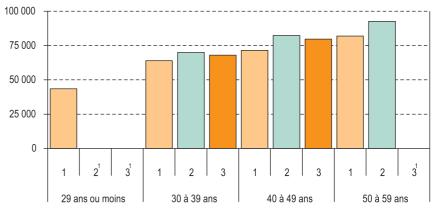


Le graphique G-21 confirme que l'effet d'âge sur le revenu a tendance à primer sur l'effet du nombre d'enfants à charge pour les familles monoparentales.

Certaines combinaisons sont toutefois trop rares pour permettre une vision d'ensemble.

G-21 Revenu annuel brut médian des familles monoparentales, selon le nombre d'enfants à charge et l'âge du parent, en 2003





¹ Trop peu de cas pour être significatif.

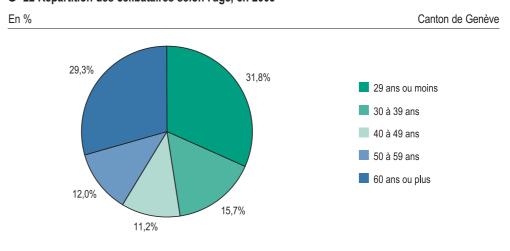
Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Beaucoup de "jeunes" et de "vieux" parmi les célibataires

2.4 Célibataires

Dans leur très grande majorité (98 %), les célibataires n'ont pas d'enfant à charge, ce qui est logique compte tenu des catégories formées (le seul cas de figure possible est le parent qui a la charge de l'enfant dans un couple vivant en union libre). En termes d'âge, les « extrêmes » sont les plus nombreux : 32 % des contribuables célibataires ont moins de 30 ans et 29 % ont 60 ans ou plus. Ces deux classes d'âge sont celles qui affichent les niveaux de revenu le plus bas, surtout parce qu'elles concernent une majorité de contribuables inactifs, plus précisément des jeunes adultes en formation et des retraités.

G-22 Répartition des célibataires selon l'âge, en 2003

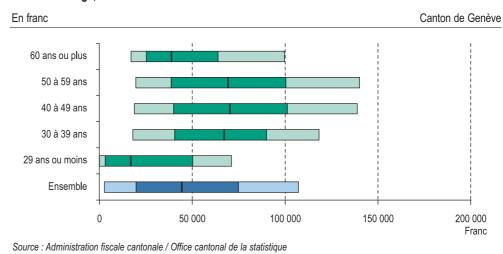


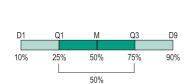


Pour les autres classes d'âges, les écarts entre les revenus sont importants et dépassent largement les ratios observés pour les couples mariés et les familles monoparentales, bien que les revenus médians y soient plus bas.

Pour l'ensemble des célibataires, la médiane s'établit à 44 219 francs; entre les déciles extrêmes, le revenu est multiplié par quarante (respectivement 2 700 francs et 107 177 francs) et par près de quatre entre le premier quartile et le troisième (19 675 francs et 74 859 francs). Ces grands écarts s'expliquent par la présence de bas revenus pour chaque classe d'âge, essentiellement des contribuables inactifs. A partir de 30 ans, le premier décile et le premier quartile sont quasi stables.

G-23 Dispersion du revenu annuel brut des célibataires, selon l'âge, en 2003





Collection

Analyses

Série

Communications statistiques

Numéros parus depuis 2004

15	Les salaires dans le canton de Genève Evolution entre 1991 et 2000
16	Les multinationales à Genève. Recensement fédéral des entreprises 2001
17	Les mouvements pendulaires de personnes actives entre les cantons de Genève et Vaud Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)
18	Projections démographiques pour le canton de Genève. Population résidante de 2004 à 2030
19	Les ménages privés dans le canton de Genève Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)
20	Les Genevois et le travail. Résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA 2002)
21	Comportement des habitants de Genève en matière de mobilité Résultats du microrecensement des transports de 2000
22	Les salaires dans le canton de Genève en 2002
23	Les conditions d'habitations dans le canton de Genève Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)
24	Les binationaux dans le canton de Genève Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)
25	Surfaces et loyers des logements dans le canton de Genève Statistique cantonale des loyers de mai 2005
26	Les familles genevoises : avec qui vit-on ? Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)
27	Nouveaux immigrants, où habitiez-vous en 1995 ? Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)
28	Les genevois et leur santé Enquête suisse sur la santé 2002
29	Projections de ménages, de besoins en logements et de population active Résultats des projections pour le canton de Genève de 2004 à 2030
30	Femmes et hauts salaires dans le canton de Genève Résultats de l'enquête sur la structure des salaires 2004 (LSE 2004)
31	Travail non rémunéré dans le canton de Genève Résultats de l'enquête suisse sur la population active 2004 (ESPA 2004)
32	Enquête internationale sur la littératie et les compétences de adultes (ALL), 2003 Principaux résultats pour le canton de Genève

Légende des signes

- valeur nulle
- 0 valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
- ... donnée inconnue
- /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition
- () l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
- [] valeur peu significative
- e valeur estimée
- p donnée provisoire
- r donnée révisée

Publications de l'Office cantonal de la statistique

Données générales

Annuaire statistique

Recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton dans son ensemble, ainsi que les communes. L'annuaire couvre l'ensemble des 21 domaines de la statistique publique cantonale. Ouvrage de référence paraissant en novembre.

Mémento statistique

Synthèse des données essentielles sur le canton et les communes. Brochure annuelle gratuite, paraissant au printemps, éditée avec le soutien de la Banque cantonale de Genève (BCGe).

Bulletin statistique

Bulletin mensuel de 12 pages, édité en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Choix des principales statistiques disponibles mensuellement.

Ce bulletin est complété (en mars, juin, septembre et décembre) de 4 pages de données trimestrielles.

Résultats statistiques

Les résultats détaillés des statistiques ou enquêtes annuelles (auparavant publiés dans la série *Données statistiques*), sont diffusés uniquement sur le site Internet de l'OCSTAT, sous forme d'un bref commentaire, de tableaux, de graphiques et de notes de méthode.

Analyses

Coup d'oeil

Deux pages d'informations synthétiques et rapides destinées au grand public; éclairage statistique sur des questions d'intérêt général.

Communications statistiques

Série consacrée à la diffusion, vers un large public, de résultats statistiques marquants, l'accent étant mis sur le commentaire.

Etudes et documents

Série consacrée à la présentation des divers types d'études réalisées par l'OCSTAT : analyses périodiques ou ponctuelles, documents de référence, méthodologie.

Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève, illustré de nombreux graphiques.

Tableaux de bord

Marché du travail

Feuille mensuelle présentant les principales informations relatives à l'évolution du chômage.

Bulletin d'information trimestriel présentant des informations de nature structurelle sur le chômage.

Les travailleurs frontaliers à Genève

Feuille semestrielle présentant les principales informations disponibles sur les travailleurs frontaliers.

Indices des prix à la consommation

Feuille mensuelle : tableaux portant sur les indices suisse et genevois, avec commentaires sur l'indice genevois.

Indice genevois des prix de la construction

Recueil semestriel de tableaux, avec commentaires et graphique, portant sur les résultats de l'indice.

Masse salariale versée dans le canton de Genève

Feuille trimestrielle portant sur la masse salariale versée dans le canton de Genève. Graphiques, tableaux et commentaires.

Enquêtes de conjoncture

Feuilles mensuelles ou trimestrielles présentant sous forme de graphiques et de tableaux les résultats des enquêtes de conjoncture auprès d'entreprises de l'industrie, des services immobiliers, du commerce de détail, de l'hôtellerierestauration et de la construction.

Les tableaux de bord sont diffusés uniquement sur le site Internet de l'OCSTAT : http://www.geneve.ch/statistique/publications/welcome_tb.asp